

**COMMUNE DE VALLANS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/04/2020**

*Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;*

*Vu la convocation du 15 avril 2020 pour la présente réunion du conseil municipal précisant la technologie retenue pour l'organisation de cette réunion,*

*Considérant que pendant la période d'urgence sanitaire, l'article 6 de l'ordonnance susvisée permet d'organiser à distance les réunions de l'organe délibérant des collectivités.*

Le Conseil municipal de la Commune de VALLANS s'est réuni en session ordinaire par **audioconférence** le jeudi 23 avril à 17 h 00 sous la présidence de Michel HALGAN, Maire de VALLANS.

Date de la convocation : 15 avril 2020  
Nombre de conseillers en exercice : 14  
Nombre de conseillers présents : 9  
Nombre de votants : 11

**PRESENTS** : MOREL Michel, HALGAN Michel, BENOIT Colette, DAUBET Valérie, CAILLE Olivier, GEOFFROY Nelly, PELTIER Michel, GIRAUD Jacqueline

**EXCUSES** : FUSEAU Marie-Line (Pouvoir à GIRAUD Jacqueline), BARRE Carol (Pouvoir à GEOFFROY Nelly), KLEPPER Estelle, BOUCHET Jacques

**ABSENTS** : GRENON Nathalie, SEIGNEURET Frédy

**Secrétaire de séance** : GIRAUD Jacqueline

***Monsieur le Maire ouvre la séance :***

A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal donne le code personnel qui lui a été attribué afin de s'identifier.

Il est ensuite rappelé les questions inscrites à l'**ordre du jour** :

- **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES**
- **VOTE DU BUDGET DU LOCAL COMMERCIAL 2020**
- **VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020**

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du Conseil municipal. Mme GIRAUD Jacqueline est désignée pour remplir cette fonction.

## **01-23-04-2020 MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL A DISTANCE**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les modalités de fonctionnement de la séance :

La technologie retenue pour l'organisation de la réunion est celle de l'audioconférence.

L'identification des participants se fera par appel nominal.

Le vote des délibérations interviendra par vote public organisé par appel nominal.

Les décisions et débats seront retranscrits sur le registre des délibérations réservé à cet effet. Une copie sera adressée par mail à tous les élus. Le compte-rendu sera affiché à la porte de la mairie, publié dans la presse et sur le site internet de la commune.

Le Conseil municipal approuve ces modalités à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **02-23-03-2020 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES FONCIERES BATIES ET NON BATIES 2020**

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le taux de la taxe d'habitation est gelé au niveau de celui voté en 2019 dans le cadre de la réforme relative à la suppression de cette taxe pour les ménages. Pour les collectivités, elle devrait être compensée par le Département.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes foncières bâties et non bâties et reconduit ceux votés en 2019 à savoir :

- Taxe foncière bâti : 24.49
- Taxe foncière non bâti : 79.30

### ***Résultats du vote***

Votants : 10 (dont 2 procurations)

Pour : 10

Contre : 00

Abstentions : 00

## **03-23-03-2020 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil municipal décide que le budget sera voté au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Pour la section d'investissement, il y aura une présentation par opération pour information.

## COMMUNE DE VALLANS

Séance du 23/04/2020

### Section de fonctionnement

#### Section d'exploitation dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général :	177 837 €
Chapitre 012 Charges de Personnel :	223 857 €
Chapitre 014 Atténuation de charges :	1200 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues :	6348.99 €
Chapitre 23 Virement à la section d'investissement :	103 536 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections :	2 576,63 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :	105 113 €
Chapitre 66 Charges financières :	6 098 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles :	200 €

#### Section d'exploitation recette

Chapitre 002 Excédent antérieures reportés :	111 877,62 €
Chapitre 70 Produits des services du domaine et des ventes :	33 571 €
Chapitre 73 Impôts et taxes :	361 898 €
Chapitre 74 Dotation-participation :	111 420 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :	8 000 €

La section de fonctionnement s'équilibre à **626 766.62 €**

### Section d'investissement

#### Section d'investissement Dépenses

Chapitre 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	
16 923.65 €	
Chapitre 020 Dépenses imprévues :	1 500,63 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales :	
Chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves :	
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées :	52 598 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles :	2 645 €
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées :	6 597 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles :	93 216 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours :	48 756 €
<b>RAR</b>	<b>304 268 €</b>

#### Section d'investissement Recettes

Chapitre 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	
Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement :	103 536 €
Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations :	7 200 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre section :	2 576,63 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales :	
Chapitre 10 dotations, fonds divers, réserves :	191 435,65 €
Chapitre 13 subvention d'investissement :	
Chapitre 16 Emprunts en euros :	
<b>RAR</b>	<b>221 756 €</b>

La section d'investissement s'équilibre à **526 504.28 €**

**Résultats du vote**

Votants : 10 (dont 2 pouvoirs)

Pour : 10

Contre : 00

Abstentions : 00

**04-23-04-2020 BUDGET DU LOCAL COMMERCIAL**

Le Conseil décide que le budget sera voté au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

**Section de fonctionnement**

Section de fonctionnement dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général :	3 664,29 €
Chapitre 022 dépenses imprévues :	100,82 €
Chapitre 023 virement à la section d'investissement :	9 267 €
Chapitre 65 Autres de charges de gestion courante :	2 438 €
Chapitre 66 Charges financières :	866 €

Section de fonctionnement recettes

Chapitre 002 excédents antérieurs reportés :	7 821,11 €
Chapitre 70 Produit des services du domaine et ventes diverses :	700 €
Chapitre 75 autres produits de gestion courante :	7 815 €

La section de fonctionnement s'équilibre à **16 336,11 €**

**Section d'investissement**

Section d'investissement dépenses

Chapitre 020 Dépenses imprévues :	
Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées :	6 264 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles :	7 600 €
<b>RAR :</b>	<b>6 332 €</b>

Section d'investissement recettes

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	5 868,73 €
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement :	9 267 €
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves :	463,27 €
Chapitre 13 subventions d'investissement :	4 597 €

La section d'investissement s'équilibre à **20 196 €.**

**Résultats du vote**

Votants : 10 (dont 2 pouvoirs)

Pour : 12

Contre : 00

Abstentions : 00

**Séance du 23 avril 2020 : Délibérations n°01-23-04-2020 au n°04-23-04-2020**

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**Carte scolaire 2020** : Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de « l'appel pour l'annulation de la carte scolaire 2020 » lancé par Monsieur Yves ATTOU, Président de l'Association des maires ruraux des Deux-Sèvres, Maire de Saint Christophe sur Roc.

Il appelle les maires à demander l'annulation de la carte scolaire établie sans concertation dans cette période de crise.

Mme GEOFFROY mentionne qu'à sa connaissance, peu de fermetures de classes sont prévues cette année dans les communes rurales. En revanche, d'autres fermetures de postes d'enseignants, moins visibles, sont proposées.

Vu les conditions de concertation, le Conseil donne son accord pour que le maire signe la pétition.

**Personnel** : Monsieur le Maire informe les élus de la situation du personnel en cette période de crise. Après avoir consulté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, les agents ont été placés dans les situations administratives suivantes :

**Ecole** : **Les 2 agents** (cantinière et aide cantinière) ont été placés en autorisation spéciale d'absence à compter du 16 mars (date de la fermeture des écoles) jusqu'à la réouverture.

**Service technique** : **l'agent d'entretien des surfaces** a été placé en autorisation spéciale d'absence à compter du 18 mars. Elle reprendra une quinzaine de jours avant le 11 mai pour préparer les locaux scolaires.

**Les 2 agents techniques** ont été placés en autorisation spéciale d'absence à compter du 16 mars 2020. Dans cette période, ils sont intervenus ponctuellement sur demande du maire pour des missions jugées essentielles pour la continuité du service. Ils reprennent le 24 avril et travailleront séparément. L'atelier reste fermé au public.

**Le secrétariat** : La mairie est fermée au public depuis le 18 mars. Les coordonnées téléphoniques du secrétariat et du maire sont affichées à la porte de la mairie pour parer aux urgences. Ces numéros sont aussi sur le standard de la mairie.

**La secrétaire de mairie** a été présente tous les jours afin de répondre aux demandes des administrés et d'assurer la continuité du service (facturation, paie, état-civil, urbanisme, budget, mise à jour du fichier personnes vulnérables ...).

**L'agent d'accueil** a été mis en autorisation spéciale d'absence à partir du 27 mars. Elle a repris le 23 avril.

Les 2 agents du secrétariat seront présents en mairie le mercredi matin (échanges sur les dossiers - les mesures barrières seront respectées). Le jeudi et vendredi la secrétaire de mairie sera présente le matin et l'agent d'accueil l'après-midi.

### **Mesures coronavirus :**

Des masques chirurgicaux et en tissu ont été commandés auprès du département, de la CAN et de l'Association des Maires. Ils sont destinés au personnel communal, au personnel des écoles et aux élus.

20 litres de gel hydro alcoolique ont été commandés auprès de la société HYDRO MINERAL basée à Epannes. Ils sont stockés à la mairie.

Le fichier des personnes vulnérables a été mis à jour. Elles ont toutes été contactées.

Une réflexion est en cours sur la mise en place de plexi glace pour protéger l'accueil mairie à la réouverture au public.

Monsieur le Maire propose au collectif des élus qui s'est lancé dans la confection de masques en tissu :

- de mettre à leur disposition les agents communaux pour distribuer des papiers dans les boîtes aux lettres afin de connaître les besoins de chaque foyer en masques.
- de mettre à disposition le secrétariat de mairie pour faire un fichier d'adresses à partir du cadastre afin de leur faciliter le conditionnement des masques.
- de fournir des enveloppes ou poches plastiques pour la distribution des masques.

Les membres du collectif ont dit qu'ils allaient y réfléchir et informeraient ensuite la mairie.

**Aménagement du centre bourg** ( finition ) : Monsieur le Maire informe que l'entreprise paysagère a terminé la pelouse.

La partie arrière du parking de l'église est dégradée suite à la formation de trous et d'amas de gravier. Il n'était pas prévu au marché que cette partie soit bitumée.

Il restera à balayer et voir comment le sol sous les graviers réagit et si la commune doit refaire du tri couche ou un bitume.

**Brûlots** : Madame Colette BENOIT, conseillère, interpelle l'assemblée sur les brûlots qui fleurissent un peu partout.

Il est rappelé que ces brûlots sont interdits et que leurs auteurs peuvent être poursuivis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 35.